



Arrêté de Madame le Maire **059/2026-8.2**

OBJET : Nomination des membres du CCAS

Le Maire de la commune de ST LAURENT DES ARBRES,

- ▶ VU le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L123-6 et R123-11 ;
- ▶ Vu la délibération du conseil municipal n° 012/2026 en date du 2 avril 2026 fixant le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS à 10,
- ▶ Vu l'avis de publicité du 25/03/2026 faites aux associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et la lutte contre l'exclusion, par l'Union départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées ;
- ▶ Vu la candidature transmise par l'UDAF du Gard ;

ARRETE

Article 1er : Sont nommées membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Actions Sociales :

Mme CŒUR Martine domiciliée à Saint Laurent des Arbres (30126),
Mme BENOIT Catherine domiciliée à Saint Laurent des Arbres (30126),
Mme REBEROL Sandra domiciliée à Saint Laurent des Arbres (30126),
M. ANDRE Jean-Claude domicilié à Saint Laurent des Arbres (30126),
M. AMAR HADDADI Jean-Pierre domicilié à Saint Génès de Comolas (30150),

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à St Laurent des Arbres, le 10/04/2026

Le Maire,


Sylvie BARRIEU VIGNAL



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.